Présentation Synthétique Budget Primitif 2022 Centre d'Animation et d'Hébergement de Loisinord

Bien que le compte administratif n'ait pas été voté, une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent a été effectuée sur la base d'une fiche de calcul du résultat attestée par le comptable public.

Le résultat de clôture 2021 présente un excédent de fonctionnement de 107 425,01€ et un excédent d'investissement de 208 048,59€ (pages 3b à 3 e).
Ainsi le budget primitif 2022 du CAHL s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 399 131,01€ (pages 4-5-9-10-12-14) et en investissement à hauteur de 319 194,59€ (pages 4 -7-9-10-15-16).

Quant à la section de fonctionnement :

A/ pour les dépenses :
Page 12 :

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges à caractère général : chapitre 011 : 181 785,01€, pour le fonctionnement du Centre d'Hébergement, notamment les frais pour l'accueil de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille.
- les charges de personnel : chapitre 012, estimées à 130 000,00€ (dont 26 722,79 concernant l'exercice 2021).
- les crédits pour les créances éteintes : chapitre 65 : 1 000,00€

Les dépenses d'amortissement : chapitre 042 s'élèvent à 86 346,00€, notamment pour des régularisations d'amortissement. (dépenses de fonctionnent qui s'équilibrent avec les recettes d'investissement page 16)
Le détail des opérations d'ordre est repris page 16 a).

B/ pour les recettes :
Page 14:

- Chapitre 70 : 140 000,00€, pour les recettes d'exploitation .
- Chapitre 77 : 133 000,00€, il s'agit de la subvention du budget principal.

Chapitre 042 : 18 706,00€, pour l'amortissement des subventions.(recettes de fonctionnement qui s'équilibrent avec les dépenses d'investissement page 15). Le détail des opérations d'ordre est repris page 16 a)
Le résultat de fonctionnement est repris au compte 002 pour 107 425,01€

Quant à la section d'investissement :
page 15

A/ pour les dépenses :
Chapitre 21 : une provision de 200 488,59€ pour les immobilisations, une aire d'accueil et de loisirs est prévue pour 62 000,00€

Chapitre 23 : 100 000,00€
Chapitre 040 : 18 706,00€, €, pour l'amortissement des subventions.

B/ pour les recettes :
Page 16 :

Chapitre 1318 : 24 800,00€. Il s'agit de la subvention de la caf pout l'aire d'accueil et de loisirs.
Chapitre 040 : 86 346,00€. Il s'agit des amortissements

Et le compte 001 : pour le report de l'excédent d'investissement de 208 048,59€.